

Département de la Lozère

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 20

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTE :

Pour : 20

Contre : 0

Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°20/2021**

Date de la convocation du Comité syndical : dix-neuf novembre deux mille vingt et un

Date de la séance du Comité syndical : vingt-six novembre deux mille vingt et un

Membres présents :

M. Éric PICARD, Président,

M. Rémi ANDRÉ, M. Alexandre BENEZET, M. Sébastien BLANC, M. Bernard BOURSINHAC, M. Jean-Luc CALMELLY, M. Michel CASTANIER, M. Serge CHAZALMARTIN, M. Jean-Pierre COMBAL, M^{me} Régine DOUSSIÈRE, M. Noël LAFOURCADE, M. Philippe MARTIN, M. Alain RAYNALDY, M. Benoit REVEL, M. David RODRIGUES, M. Christian SAINT-LÉGER, M^{me} Catherine SANNIÉ-CARRIÈRE, M. Bernard SCHEUER, M^{me} Christine VERLAGUET, M. Didier VIGOUROUX

Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :

M. Quentin GIRY (ONF), M^{lle} Charlène CANNES-MUZEAU, M. Lionel FABRE, M. Pierre-Etienne VIGUIER, M. Florian BONIELLO, M. Guillaume CANAR (Syndicat mixte Lot Dourdou).

Secrétaire de séance : M. Bernard SCHEUER

OBJET : Autorisation du lancement de la phase diagnostic en vue de l'élaboration du prochain Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du Lot lozérien

Par une délibération du 19 novembre 2012 le comité syndical avait approuvé le projet de Plan pluriannuel de gestion (PPG) des cours d'eau du bassin versant du Lot lozérien et sollicité auprès du Préfet de la Lozère la mise en œuvre d'une déclaration d'intérêt général (DIG) afin de légitimer l'intervention du syndicat sur les propriétés privées.

Les 4^{ème} et 5^{ème} tranches de travaux de ce programme devant normalement se finaliser courant 2022, il est nécessaire de démarrer la phase diagnostic/concertation en vue de l'élaboration du prochain Plan pluriannuel de gestion des cours d'eau sur le bassin versant du Lot lozérien.

Ainsi, il convient :

- D'autoriser le technicien rivière à démarrer la phase de diagnostic/concertation (si besoin, avec l'appui de prestataires, stagiaires, services civiques ou autres...),
- De solliciter les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

LE COMITE SYNDICAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le technicien rivière à démarrer la phase de diagnostic/concertation (si besoin, avec l'appui de prestataires, stagiaires, services civiques ou autres...),
- **SOLLICITE** les aides correspondantes auprès de tous financeurs potentiels,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces concernant la réalisation de ce dossier.

La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Madame la Préfète de la Lozère.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **03 DEC. 2021**

Paraphe : *EP*

Bureau du courrier

page n° - 34 -

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture, le 03 décembre 2021

Pour extrait conforme
Fait et publié à La Canourgue le 03 décembre 2021

Le Président,



Éric PICARD

Le Président,

SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU

L'action publique pour les usagers de l'eau et les rivières

38 Trémoulis

48500 LA CANOURGUE

Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66

mail : contact@sml.d.fr



Éric PICARD

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **03 DEC. 2021**

Bureau du courrier